



Siret :

Règlement Intérieur et Conditions générales de vente

Le règlement intérieur est établi afin de respecter le bon fonctionnement et le matériel au sein de la structure.

Article 1 - Obligation

Pour être adhérent, il faut s'acquitter de l'adhésion. Un certificat médical d'aptitude de pratique sportive à la pole dance doit être fourni dans le mois suivant la souscription du forfait et pour les mineurs une autorisation parentale jointe. A défaut de remise de certificat médical dans les temps convenus, l'adhérent ne peut invoquer le report du forfait en cas de maladie, d'affection congénitale ou acquise, de conséquence d'accident dont le diagnostic a été porté antérieurement à la date de signature du contrat.

Article 2- Sécurité

L'adhérent se doit de respecter autrui et les lieux qui lui sont disponibles pour sa pratique sportive. Il reconnaît être informé des risques encourus par le fait de placer des objets de valeur dans les vestiaires communs. Afin de ne pas encourir de risques inutiles, tout objet de valeur (bijoux, montre, argent...) ne doit pas être exposé au public.

Pole Dance Attitude informe l'adhérent que sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée des installations.

En cas de blessure inhérente ou non à la pratique des activités proposées, il décharge Pole Dance Attitude de toutes responsabilités relatives à la pratique sportive au sein de l'établissement, l'association ne pourra être tenue pour responsable.

En cas d'hospitalisation liée à une blessure grave (ne permettant pas de pratiquer une discipline sportive quelconque et sous couvert de certificat médical, ou dans le cas d'une grossesse, le report de forfait peut être envisageable¹.

Article 3- Fréquentation et Engagement

Lorsque vous inscrivez votre enfant ou vous-même à l'année, vous bénéficiez « de part votre engagement sur cette période, d'un tarif préférentiel ». Les cours d'essai ne sont pas offerts (sauf porte ouverte), les paiements au cours (à l'unité) sont possibles, des cartes de 10 cours, ou des abonnements trimestriels sont proposés pour répondre aux enfants et/ou aux parents qui peuvent changer d'avis, de situation ou de motivation en cours d'année.

Nous vous remercions en conséquence, de bien vouloir choisir l'abonnement qui vous semble le mieux adapté car aucun cours n'est remboursable.

Les places sont limitées lors des cours. Pour les abonnements par carte, chaque réservation doit se faire au préalable sur le site internet afin d'être prioritaire et ne pas se retrouver en liste d'attente, pour une bonne gestion des inscriptions, tous cours réservés et annulés moins de 24h à l'avance seront décomptés du forfait. Il est conseillé de prévenir de votre absence au cours si vous étiez préalablement inscrit(e). L'adhérent est prié d'arriver 5 minutes avant le cours, par respect pour le professeur et les autres adhérents (tout adhérent arrivant très en retard se verra refuser le cours).

L'association se réserve le droit d'annuler les cours lorsque le nombre d'inscrits est insuffisant et de modifier en cours d'année le planning² des cours en cas de nécessité.

Le planning annuel des cours s'aligne sur le cycle scolaire de septembre à juillet.

Pendant les périodes de jours fériés, de vacances et d'Août, les cours ne seront pas assurés Si toutefois les cartes non fini à la fin du cycle de fin d'année, les cartes ne seront plus acceptées. (Dernière limite fin des cours 13 juillet)

Article 4 -Abonnement et Paiement

Les abonnements sont calculés de date à date (exemple pour un abonnement de trois mois : du 12/09/2016 au 12/12/2016, 6 mois 12/09/2016 au 12/04/2017)

Un paiement échancier est possible lors de l'acquisition d'un forfait³. Cependant l'ensemble des chèques, virements et/ou espèces couvrant le montant total du forfait souscrit doit être remis lors de l'inscription. Les cours doivent être utilisés pendant la période de validité du forfait choisi.

Aucun remboursement ne sera effectué pour les cours non pris et seront définitivement perdus. L'adhésion permet l'accès aux cours donnés par les professeurs au sein de l'établissement.

✓Possibilité de régler le tarif trimestriel ou annuel en plusieurs versements.

Article 5 - Absence Professeur

En cas de maladie de courte durée du professeur, les élèves en seront informés par un affichage sur la porte d'entrée de la salle du cours ou par mail si fourni à l'inscription. Les cours non effectués seront ultérieurement rattrapés. Un professeur remplaçant pourra être nommé si nécessaire.

Article 6-Partenaires

L'école d'ostéopathie EUROSTEO, (château Saurine), partenaire de notre Association vous propose des Séances à tarif partenaire.

Elfes Fée, (Tholonet) institut de beauté vous offre -10% de remise sur toutes ses prestations pour tout abonnements.

Article 7- Images

L'adhérent accepte gracieusement les prises de vue lors d'événements organisés et la diffusion de celles ci par tous moyens de communication.

1 Report selon certificat médical Obligatoire et traité auprès de la direction se réservant le droit de refus selon cas.

2 (Renseignements auprès du professeur).

3 Les paiements seront échelonnés de septembre à juillet.

Studio Pole Dance Attitude (association loi 1901). www.poledanceattitude.com. contact@poledanceattitude.com. 0620447779

SIGNATURE Je soussigné(e).....déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et des conditions générales de vente.

Pour mon enfant : Fait le :

